

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **1625**

Société : **RAM**

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Tél. :

Total des frais engagés :

**MIKOU Abdellah**

**01/01/47**

**52 Bd. Abdellah Boutaleb**

**Résidence Salsabil**

**06 42 778 402**

**300 DHS + 2437 DHS**

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation :

Nom et prénom du malade :

Lien de parenté :

Nature de la maladie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare

avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : **CASABLANCA**

Signature de l'adhérent(e) :

**Abdellah**

Le : **10/06/2023**

VOLET ADHÉRENT

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
10/05/2013	CS	300 Dhs		
				Dr. MOUTAOUAKIL Fethi Neurologue - Epileptologue Vidéo E.E.G - E.M.G 09, Rue Abou Al Aazhar 105 Hôpitaux - Casablanca 20 - I.N.P: 09103 (05)

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires
Dr. Abdelfattah - Jour 2 - Casa és. Romandie - 29/04/15 Tél.: 05 22 36 12 50 / 09 64 15	21/05/15	811800 + TVA	2437,00

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan de l'ODF.

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRES

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
00000000	00000000
35533411	11433553

### **(Création, remont, adjonction)**

VISÉ ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE REVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr Fettouma MOUTAOUAKIL

Neurologue - Epileptologue

## Diplôme européen de Neurologie

Certificat d'Epileptologie et d'EEG - Paris

Certificat de Neuropédiatrie - Bordeaux

Al Fettouma  
18 - L.L.G

TAOUAKIL.  
Epileptologie  
F.M.G  
Zhar  
ENCPA  
CENTRE DE NEUROLOGIE  
ET ENEROPHYSIOLOGIE VESALE

Casablanca le 10/5/2023

MOLTAOUAKIL Fettouma  
Justine - Epileptologue - L.L.S  
Video & E.G - E.M.G  
C4, Rue Abou Al Aazhar  
des Hôpitaux - Casablanca  
Tél. 03 38 00 00 00 - 0: 0910313866  
CEN

→ Dosis je 100

Uttarne B.12 / Ac  
foligue

Anticaps Anti HC

Aug 1960

→ Temporary  
→ Project

99, rue Abou Alaa Zahar (Ex. Vesale)  
Quartier des hôpitaux - Casablanca

0661 47 66 97

📞 0522 86 52 80

✉ info@cnnv.ma

www.cniv.ma

# Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI  
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse  
Spécialisé en Hématologie, Biochimie  
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale  
D.U. Assurance Qualité en B.M.

**FACTURE N° : 2305110009**  
ICE :001578364000055

Casablanca le 11-05-2023

**Mr Abdelilah MIKOU**

Demande N° 2305110009  
Date de l'examen : 11-05-2023

Analyses :

## Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
PS	Prélèvement sang adulte	E25	E
	Vitamine B12 (Cobalamine)	B400	B
	IMMUNOFIXATION DES PROTEINES SERIQUES	B600	B
	Folates sériques (Vit B9)	B400	B
	ANTICORPS ANTI-HU	B200	B
	ANTICORPS ANTI-YO	B200	B

Total des B : 1800

**TOTAL DOSSIER : 2437 DH**

Arrêtée la présente facture à la somme de : deux mille quatre cent trente-sept dirhams s

INPE: 093000271  
Laboratoire SENTISSI  
Dr. Abdelfattah SENTISSI  
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa  
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15

# Laboratoire d'Analyses Médicales Sentissi

Dr A. SENTISSI  
Pharmacien Biologiste



Ancien Interne CHU de Toulouse  
Spécialisé en Hématologie, Biochimie  
Bactériologie, Parasitologie, Pathologie Médicale  
D.U. Assurance Qualité en B.M.

Code Patient : 1301210015  
Date de l'examen : 11-05-2023

Mr Abdelilah MIKOU  
Réf : 2305110009  
Prescription : FETTOUMA MOUTAOUAKIL

## BIOCHIMIE SANGUINE GÉNÉRALE ET SPÉCIALISÉE

**Vitamine B12:**  
(Dosage ECLIA-Roche)

520.0 pg/ml  
384 pmol/l

(180.0–914.0)  
(133–675)

**Folates sériques**  
(Dosage CMIA)

3.20 ng/ml  
7.42 nmol/l

(3.50–18.00)  
(8.12–41.76)

Demande validée biologiquement par : Dr. SENTISSI Abdelfattai

  
Laboratoire SENTISSI  
Dr. Abdelfattah SENTISSI  
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa  
Tél.: 05 22 36 62 50 / 05 22 39 64 15



Biologistes-coresponsables : Aurélie Driss-Corbin / Bénédicte Roquebert

Biologistes Médicaux

A. Amara Petitjean	F. Floch	L. Lohmann	M. Roussel
H. Belaour	A. Ganon	A. Luscan-Valeri	S. Samaan
S. Chikhi	C. d'Humières	S. Malard	S. Schmit
J-M. Costa	P. Kleinfinger	S. Mehla Sedkaoui	S. Serero
M-M. Coude	I. Lanois	M. Perret	S. Trombert
S. Defasque	A. Legrand	A. Receveur	M. Valduga

Biologistes Généticiens

D. Trost

MIKOU  
ABDELILAH

Né(e) le 01.01.1947 Sexe : M  
Dossier n° : 23D2552503

G /w 994-101 /s 994-101

LABM SENTISSI  
M SENTISSI  
RESIDENCE ROMANDIE 2 TOUR 2 AL RYAD  
20100 CASABLANCA  
MAROC

Transmis par LABM SENTISSI  
Vos références : INMA1180336 07796  
Enregistré le : 15.05.2023 Edité le : 24.05.2023  
Ex envoyé(s) au(x) : Laboratoire

• IMMUNOFIXATION DES PROTEINES (Gel d'Agarose)

Prélèvement : 11.05.2023 Sérum 10h 40

L'immunofixation des protéines sériques a été réalisée sur gel d'agarose  
(ci-joint image du gel).

Absence d'anomalie monoclonale détectable.

Validé par : Dr. Souad Mehla Sedkaoui

• ANTICORPS ANTI-Yo (anti-cellules de Purkinje PCA-1) (IFI)

Prélèvement : 11.05.2023 Sérum 10h 40

< 100 N : < 100  
Recherche négative.

Validé par : Dr. Souad Mehla Sedkaoui

• ANTICORPS ANTI-Hu (IFI)

Prélèvement : 11.05.2023 Sérum 10h 40

< 100 N : < 100  
Recherche négative.

Validé par : Dr. Souad Mehla Sedkaoui

Dr. Aurélie Driss Corbin

A. Driss Corbin.

Laboratoire SENTISSI  
Dr. Abdelfattah SENTISSI  
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa  
Tél. : 05 22 36 62 50 / 39 64 15

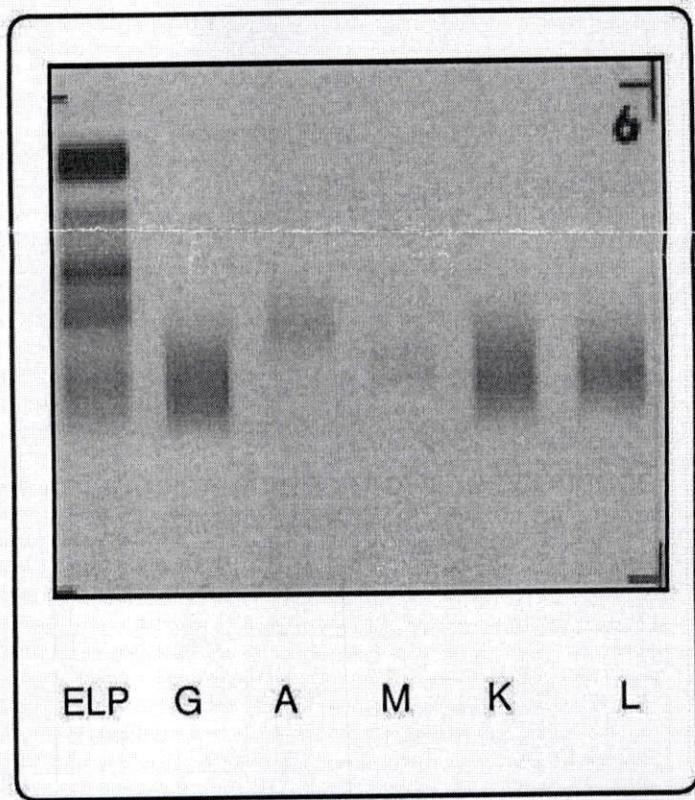
Compte rendu complet

Dossier n° : 23D2552503

Examen du : 11/05/2023

Nom, Prénom, DDN : MIKOU ABDELILAH 01/01/1947

Immunofixation des protéines sériques  
Sur gel d'agarose SEBIA



5 anti-sérum sont utilisés :

- 1 anti-chaîne lourde gamma (G)
  - 1 anti-chaîne lourde alpha (A)
  - 1 anti-chaîne lourde mu (M)
  - 1 anti-chaîne légère kappa (libre et liée) (K)
  - 1 anti-chaîne légère lambda (libre et liée) (L)
- le violet acide est utilisé pour colorer les protéines

Laboratoire SENTISSI  
Dr. Abdelfattah SENTISSI  
Rés. Romandie II - Tour 2 - Casa  
Tel.: 05 22 36 62 60 / 39 64 15

W